

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-sixième session ordinaire

Les 6 et 7 février 2020

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1199(XXXVI)

Original : anglais

RAPPORT SUR LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE

RAPPORT SUR LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE

I. Contexte

1. Ce rapport représente une analyse prospective du paysage humanitaire en Afrique pour la période de janvier à décembre 2019. Les données utilisées pour éclairer l'analyse des questions humanitaires et des schémas de déplacement forcé sont tirées d'informations recueillies par la Commission de l'Union africaine (CUA) auprès des États membres, des communautés économiques régionales (CER), du système des Nations Unies et d'autres partenaires. Le contexte dans lequel s'inscrit le présent rapport est favorable. Il convient de rappeler que les organes politiques de l'UA ont déclaré 2019 « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : Vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique ». Le règlement des déplacements forcés et des crises humanitaires est au centre même de la vision de l'Union africaine, telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 - L'Afrique que nous voulons.

2. L'Agenda 2063 propose la vision d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». L'Agenda 2063 trouve un écho favorable dans le programme mondial de développement durable pour 2030. L'Aspiration 3 de l'Agenda 2063 prévoit « Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit ». L'Aspiration 4 envisage une « Afrique en paix et en sécurité ». Ces deux aspirations s'inscrivent parfaitement dans l'objectif de développement durable (ODD) n° 16, qui vise à « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». Il est évident que les sept aspirations de l'Agenda 2063 et les dix-sept objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 risquent de ne pas être pleinement réalisés si le continent africain ne s'attaque pas aux problèmes posés par les crises humanitaires et les déplacements forcés.

II. Ampleur et impact de la crise humanitaire

3. L'ampleur de la crise humanitaire due aux déplacements forcés est une source de préoccupation majeure, un problème qui a également pris une dimension mondiale. La population globale des personnes déplacées de force a atteint le chiffre vertigineux de 70,8 millions de personnes¹. Sur ce chiffre, 41,3 millions sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI)², 25,9 millions sont des réfugiés, dont 92 400 ont été réinstallés, 3,5 millions sont des demandeurs d'asile et 3,9 millions sont des apatrides. Environ 80 % des réfugiés vivent dans des pays voisins de leur pays d'origine. Au total, 37 000 personnes par jour fuient leurs foyers en raison de conflits et de persécutions. Globalement, les principaux pays producteurs de réfugiés sont : a) la Syrie, avec 6,7 millions de réfugiés ; b) l'Afghanistan, 2,7 millions ; c) le Soudan du Sud, 2,4 millions ; d) le Myanmar, 1,1 million ; e) la Somalie, 986 400 ; le Soudan,

¹ Rapport mondial sur le déplacement interne 2019, mai 2019.

² Rapport mondial sur le déplacement interne 2019, mai 2019.

725 000 et, f) la République démocratique du Congo (RDC), 720 300. Les principaux pays d'accueil de réfugiés dans le monde sont : a) la Turquie, 3,7 millions ; b) le Pakistan, 1,4 million ; c) l'Ouganda, 1,2 million ; d) le Soudan, 1,1 million ; et, e) l'Allemagne³.

4. Une des principales causes de préoccupation est que 25,2 millions de personnes déplacées de force (plus d'un tiers des déplacements mondiaux) se trouvent en Afrique. Sur ce nombre, 7,8 millions sont des réfugiés et des demandeurs d'asile et 17,4 millions sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Il est aisé de comprendre pourquoi il y a plus de personnes déplacées aujourd'hui en Afrique que de réfugiés. Pendant la période de la guerre froide, il y avait plus de réfugiés en Afrique en raison de conflits interétatiques. Mais avec l'effondrement de la guerre froide en 1989, les guerres interétatiques ont considérablement diminué, laissant place aux conflits intraétatiques qui ont commencé à ravager le tissu social des sociétés africaines, provoquant un grand nombre de déplacements internes. Cette tendance s'est aggravée avec les catastrophes dues au changement climatique, ce qui a fait que beaucoup plus de personnes sont aujourd'hui déplacées à l'intérieur des frontières de leur pays. Le continent africain représente 40 pour cent du nombre total des déplacements internes. Il est actuellement confronté à un niveau de déplacements sans précédent, dus à des facteurs multiples et complexes. Les pays africains qui comptent le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) sont : a) l'Éthiopie, 1,6 million⁴, b) la RDC, 4,8 millions⁵, c) le Nigeria, 2 millions⁶, d) la Somalie, 2,6 millions⁷, e) la République centrafricaine, 600 136⁸, f) le Burkina Faso, 560 033⁹, et g) le Cameroun, 679 393¹⁰.

5. Il est important de découvrir les facteurs structurels déterminants des déplacements forcés dans le monde en général et en Afrique en particulier. Quatre grands facteurs sont identifiables. Le premier est lié au déficit de gouvernance, ce qui inclut les violations des droits de l'homme et autres violations qui provoquent des déplacements forcés. Le deuxième a trait aux conflits violents prolongés qui entravent la paix, la sécurité et la stabilité politique. Ces premier et deuxième facteurs sont à l'origine du plus gros des déplacements forcés en Afrique. Le troisième est la cause de l'échec du développement, marqué, entre autres, par la pauvreté, l'inégalité et le chômage, qui engendrent d'autres problèmes de gouvernance et de sécurité, exaspérant ainsi le paysage des déplacements en Afrique. Par ailleurs, la tendance aux mégaprojets, tels que les barrages, les routes et les parcs industriels, bien qu'il s'agisse d'initiatives de développement prudentes, a un impact négatif en termes de déplacement des populations pauvres, si ces projets ne sont pas mis en œuvre conformément aux normes internationales et régionales. Enfin, et surtout, la cause

³ Tendances globales du HCR pour 2019, juin 2019.

⁴ Évaluation des données sur les déplacements en Éthiopie, OIM, octobre 2019

⁵ République démocratique du Congo : Rapport sur la situation, OIM, novembre 2019.

⁶ Matrice de surveillance des déplacements : 28 Round, 1er août 2019, OIM. <https://dtm.iom.int/nigeria>.

⁷ Somalie Rapport sur la situation, BCAH, 9 décembre 2019.

⁸ Situation en République centrafricaine, HCR, 30 septembre 2019

⁹ Burkina Faso : Aperçu humanitaire, BCAH, 9 décembre 2019.

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20191209_aperçu_de_la_situation_humanitaire_bfa_en.pdf

¹⁰ Données du HCR sur le Cameroun, novembre 2019. <https://data2.unhcr.org/en/country/cmr>.

fondamentale structurelle du déplacement en Afrique est liée à la dégradation de l'environnement et aux effets du changement climatique. Si aucune partie du continent n'est à l'abri de ce problème, les régions les plus durement touchées sont la Corne de l'Afrique, la région du Sahel et du lac Tchad, la région des Grands Lacs et les États insulaires. Il existe une importante concordance et un renforcement de la relation entre la dégradation de l'environnement et les conflits violents.

6. La grande majorité des personnes sont déplacées en raison des conflits et de la violence. Cependant, les catastrophes naturelles, les urgences sanitaires telles que l'épidémie d'Ebola, l'insécurité alimentaire, l'extrême pauvreté et d'autres facteurs sont également la cause d'importants problèmes humanitaires. L'urbanisation non planifiée, la croissance démographique, la pauvreté et l'absence de stratégies d'atténuation et de gestion appropriées sont à l'origine de l'exposition des populations aux catastrophes et de leur vulnérabilité. La plupart des déplacements liés aux catastrophes enregistrés ces dernières années indiquent que les inondations ont entraîné la plus grande partie des déplacements internes accentués par des facteurs tels que la pauvreté, l'absence de planification urbaine, de systèmes de drainage et de gestion des déchets, et la dégradation des sols. Le sujet de préoccupation croissante reste le lien entre les catastrophes et les effets du changement climatique, d'une part, et les conflits et les déplacements, notamment l'afflux des réfugiés, d'autre part.

7. Selon les données du HCR, les pays d'Afrique source du plus grand nombre de réfugiés sont : a) le Soudan du Sud, 2,4 millions, b) la Somalie, 986 400, c) le Soudan, 725 000, d) la RDC, 720 300, et, e) la République centrafricaine, 545 498. L'Afrique a également fait preuve d'une énorme solidarité en faveur des réfugiés dans l'esprit du panafricanisme et des valeurs de l'Ubuntu (humanité). Les principaux pays d'accueil des réfugiés sont a) l'Ouganda, 1,4 million, b) le Soudan, 906 600, c) l'Éthiopie, 694 506, d) la RDC, 536 000, et le Kenya, 471 300.

8. Dans ses efforts pour faire face aux effets négatifs des crises humanitaires et des déplacements forcés sur le continent, l'Union africaine dispose d'un arsenal de cadres normatifs solides. L'on cite notamment :

- La Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (l'Union africaine a commémoré en 2019 le 50^e anniversaire de cette Convention) ;
 - - La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 qui fait obligation aux États parties de protéger et promouvoir les droits de toutes les personnes, y compris les réfugiés, les demandeurs d'asile, les rapatriés, les personnes déplacées et les apatrides ;
 - - La Convention de l'UA de 2009 pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2019 a marqué le 10^e anniversaire de cette Convention, que l'UA a célébré à Kampala le 6 décembre) ;
 - La 50^e Déclaration solennelle sur le panafricanisme et la renaissance africaine (2013) qui expose la vision des États et des peuples africains en abordant, entre autres, les causes structurelles des conflits et en soutenant la reconstruction et le développement post-conflit ;
 - La position africaine commune de 2016 sur l'efficacité humanitaire qui consolide l'aspiration des Africains à renforcer l'architecture humanitaire
-

au niveau mondial et régional afin de lui permettre de faire face efficacement aux crises humanitaires sur le continent.

9. Au total, 54 États membres ont ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Un seul doit encore ratifier cette Charte. La Convention de l'OUA sur les réfugiés de 1969 a été ratifiée par 46 États membres. Neuf (9) États membres de l'UA ne l'ont pas encore ratifiée. La Convention de l'UA de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées a été ratifiée par 25 États membres. Trente (30) États membres ne l'ont pas encore ratifiée. Tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à ratifier ces instruments clés de l'UA régissant les droits des personnes déplacées en Afrique. Tous les États membres qui ont ratifié ces instruments de l'UA sont encouragés à transposer leurs dispositions dans leur droit interne et à les mettre en œuvre, et à rendre compte régulièrement à la Commission de l'Union africaine des progrès réalisés.

10. L'Union africaine œuvre avec les divers partenariats, notamment les CER et la communauté internationale, pour faire face aux crises humanitaires et aux déplacements forcés. Au niveau mondial, le premier Forum mondial sur les réfugiés s'est tenu à Genève (Suisse) en décembre 2019, un an après l'adoption du Pacte mondial pour les réfugiés. Lors de ce forum, 774 engagements et 418 bonnes pratiques ont été soumis par les États, les organisations internationales, le secteur privé, les organisations sportives et d'autres. L'Union africaine et ses États membres ont également pris des engagements concrets. La Banque mondiale a annoncé un nouvel ensemble de mesures de soutien au titre de l'IDA 19 pour un total de 2,2 millions de personnes¹¹.

11. La communauté internationale a également continué de faire le point sur le 20^e anniversaire des Principes directeurs des Nations Unies sur le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Pour multiplier les efforts, s'attaquer aux causes structurelles profondes du déplacement interne et trouver des solutions durables, le Secrétaire général des Nations Unies a créé et lancé le Groupe de haut niveau sur le déplacement interne, coprésidé par Mme Federica Mogherini (Italie), M. Donald Kaberuka (Rwanda) et son groupe consultatif d'experts. Mais malgré les efforts déployés et les engagements positifs au niveau mondial, le manque de ressources pour soutenir les interventions humanitaires et le développement sur le continent reste une source de préoccupation majeure.

III. Tour d'horizon régional et analyse

1. Afrique centrale

12. En République centrafricaine, le gouvernement et ses partenaires, en particulier le HCR, ont signalé le retour de réfugiés dans leur pays. L'Union africaine a facilité les pourparlers de paix entre les parties, ce qui ont abouti à la signature, le 6 février 2019, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR-RCA). Cet accord constitue la tentative la plus sérieuse pour débloquer la crise politique et sécuritaire prolongée dans le pays. Mais malgré ces efforts, le pays continue à faire face à des défis majeurs. Quelque 600 136 personnes ont été déplacées à l'intérieur

¹¹ Voir <https://www.unhcr.org/afr/pledges-and-contributions.html>

du pays. On compte également 593 733 réfugiés centrafricains ayant fui le pays. Ils ont été principalement accueillis au Cameroun (292 863), en République démocratique du Congo (173 185), au Tchad (94 101) et ailleurs¹².

13. Selon des sources gouvernementales et l'OMS, la République démocratique du Congo est confrontée à l'une des plus graves épidémies d'Ebola de l'histoire. Depuis août 2018, plus de 2 211 personnes ont perdu la vie alors que 3 351 cas ont été confirmés¹³. Le gouvernement et ses partenaires ont mis en œuvre une réponse d'urgence avec un fort soutien de la communauté internationale. L'Union africaine, en particulier son Centre de contrôle des maladies, a renforcé son soutien au gouvernement et aux communautés. On signale de nouveaux déplacements importants en RDC. À la fin 2018, environ 3,1 millions de personnes avaient été déplacées, notamment en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, ce qui s'est également poursuivi en 2019. Les attaques des groupes armés et du Gouvernement ont donné lieu à des mesures contre-offensives dans la région de Beni, au Nord-Kivu, ce qui a entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes. La ville de Beni, qui abrite près d'un demi-million de personnes, est confrontée à une nouvelle vague de déplacés dans la région, composée de quelque 275 000 personnes, en raison des tensions récentes.

14. La situation des réfugiés burundais est l'un des principaux défis à relever dans la région de l'Afrique centrale. Au 30 novembre 2019, quelque 328 067 réfugiés burundais étaient accueillis dans les pays voisins tels que la Tanzanie (163 629), le Rwanda (72 932), la République démocratique du Congo (46 069) et l'Ouganda (45 437). Depuis 2017, près de 80.000 réfugiés sont rentrés au Burundi, la plupart venant de Tanzanie. La Commission soutient le dialogue continu en cours entre les autorités de Tanzanie, du Burundi et le HCR au moyen de l'arrangement établi par une Commission tripartite. Ces efforts devraient impliquer pleinement les réfugiés et les rapatriés eux-mêmes.

15. Au Cameroun, le nombre de déplacements internes et d'afflux de réfugiés a considérablement augmenté en raison de la crise dans la région anglophone. Le HCR signale que 45 000 réfugiés ont fui le Cameroun pour se réfugier au Nigeria¹⁴. On compte également plus de 500 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Afin d'apaiser les tensions et de trouver des solutions durables, le Gouvernement camerounais a organisé un dialogue national du 30 septembre au 5 octobre. Le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Mme Louise Mushikiwabo et le Secrétaire général du Commonwealth, Mme Patricia Scotland, ont effectué une visite tripartite à Yaoundé, au Cameroun, du 26 au 28 novembre 2019, afin d'échanger des vues avec le gouvernement et les autres parties prenantes sur la situation dans le pays, les mesures engagées pour mettre en œuvre les

¹² HCR : Réfugiés de République centrafricaine, 30 novembre 2019.

¹³ Maladie du virus Ebola : Rapport de situation externe 72, 15 décembre 2019, Organisation mondiale de la santé.

¹⁴ HCR : Mise à jour pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 25 octobre 2019.

recommandations sur le Dialogue, et les défis auxquels sont confrontés les différents acteurs¹⁵.

2. Afrique de l'Est

16. Selon le HCR, 4,4 millions sur les 7,8 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile se trouvent dans l'Est et la Corne de l'Afrique. Plus de 82 % d'entre eux sont malheureusement dans des camps de réfugiés, souvent dans des régions isolées et éloignées. La Somalie, l'Éthiopie et le Soudan du Sud ont accueilli un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Le déplacement interne et l'afflux de réfugiés au Soudan du Sud posent de graves problèmes humanitaires dans la région. Le Processus de paix revitalisé, facilité par l'IGAD, n'a pas été pleinement mis en œuvre. Le règlement pacifique de la situation des personnes déplacées et les possibilités de solution à long terme restent insaisissables.

17. De graves inondations causées par de fortes pluies ont entraîné des pertes en vies humaines, des dégâts matériels importants et des déplacements dans un certain nombre de pays. On signale des pertes en vies humaines et des dévastations en Somalie, au Soudan du Sud et en Tanzanie. Plus de 300 000 personnes ont été déplacées en Somalie, en particulier dans le district central de la région de Belet Weyne, l'un des plus touchés. Plus de 140 000 personnes ont été affectées par des coulées de boue et des inondations soudaines dans le nord-est et les régions côtières du Kenya, tandis que plus de 900 000 personnes ont été déplacées dans le Soudan du Sud, dans le Grand Bahr El Ghazal, dans le Haut Nil et dans la région d'Equatoria.

18. Plus de 200 000 personnes ont également fui leurs foyers, en particulier en Éthiopie, en raison d'inondations soudaines, tandis que de nombreuses personnes ont été déplacées en raison de graves inondations dans le district de Kinondoni, en Tanzanie. Des pluies diluviennes dans plusieurs régions de la République centrafricaine ont provoqué d'importantes inondations. La ville de Paoua et ses environs ont été particulièrement touchés.

19. Depuis octobre, les inondations ont touché plus de 10 000 personnes dans la localité de Dungu, dans la province du Haut-Uélé, au nord-est de la RDC. Au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en Somalie, les catastrophes liées aux inondations ont endommagé les infrastructures et les moyens de subsistance des personnes déjà touchées par les conflits. La Commission de l'Union africaine a exprimé sa solidarité avec les gouvernements et les populations des États membres affectée par les inondations, un phénomène exacerbé par le changement climatique. Ces catastrophes soulignent l'importance pour les États membres et les partenaires d'œuvrer avec les communautés pour mettre au point des systèmes d'alerte rapide efficaces, des mesures d'adaptation, des stratégies et des approches pour renforcer la résilience. Dans le contexte des cadres et des instruments politiques pertinents de

¹⁵ Déclaration finale conjointe sur la visite tripartite du Président de la Commission de l'UA et des Secrétaires généraux de l'OIF et du Commonwealth, 28 novembre 2019, <https://au.int/en/pressreleases/20191128/joint-final-declaration-tripartite-visit-chairperson-au-commission-and>

l'UA, la Commission est toujours prête et disponible pour travailler avec les États membres, les communautés économiques régionales et les partenaires afin de mettre au point des mécanismes d'atténuation et d'adaptation meilleurs et plus efficaces.

3. Afrique du Nord

20. En Libye, la situation des migrants et des réfugiés bloqués reste préoccupante. Selon le HCR, 45 762 réfugiés et demandeurs d'asile sont enregistrés¹⁶, alors que l'OIM fait état de plusieurs milliers de migrants africains. Le HCR signale également que 5 200 réfugiés et migrants sont en détention¹⁷. La tendance au retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays s'est poursuivie. Les acteurs humanitaires en Libye déclarent qu'entre 2016 et 2019, quelque 447 388 personnes déplacées sont rentrées chez elles.

21. Les efforts du Groupe de travail tripartite UA/ONU/UE ont abouti aux résultats escomptés avec un nombre important de retours depuis le lancement du groupe. Au niveau stratégique, le Groupe de travail a soutenu le retour volontaire de quelque 48 000 migrants dans leur pays d'origine et l'évacuation humanitaire de plus de 4 000 réfugiés et demandeurs d'asile¹⁸.

22. Le Niger et le Rwanda ont fait preuve d'une solidarité exemplaire en facilitant l'évacuation humanitaire des réfugiés et des migrants bloqués en Libye. L'Union africaine a facilité ce processus, en particulier dans le contexte du Rwanda, en signant un mémorandum d'entente tripartite avec le gouvernement rwandais et le HCR. La Commission a appuyé la coordination stratégique et entrepris une sensibilisation en faveur d'une solidarité régionale plus large.

23. La situation des réfugiés des populations de la République arabe sahraouie démocratique en Algérie se prolonge. Actuellement, plus de 173 600 réfugiés du Sahara occidental vivent dans 5 camps principaux à El Ayoun, Dakhla, Smara, Boujdour et Aousserd¹⁹, le gouvernement algérien et les agences des Nations unies fournissant une aide humanitaire. Cette crise est l'une des situations les plus prolongées concernant les réfugiés en Afrique, dans laquelle la lutte est continuelle pour obtenir l'attention internationale et l'allocation de ressources.

4. Afrique australe

24. Pendant des années, la région de l'Afrique australe a connu des précipitations inférieures à la moyenne, ce qui a entraîné une sécheresse, et l'insécurité alimentaire qui en découle, dans de nombreuses régions. La sécheresse dans toute la région est grave, ce qui pourrait nuire à la sécurité alimentaire. Aucun pays d'Afrique australe n'est à l'abri de phénomènes météorologiques extrêmes et du changement climatique, principalement marqués par la sécheresse, les inondations et les tempêtes violentes, qui ont tous un impact dévastateur sur la production agricole et animale. Pour le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH), la

¹⁶ HCR : mise à jour pour la Libye, novembre 2019,

¹⁷ Mise à jour sur l'opération du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 27 septembre 2019.

¹⁸ Communiqué de presse conjoint, réunion du Groupe de travail conjoint UA-UE-ONU, New York, 25 septembre 2019.

¹⁹ Croissant-Rouge du Sahara occidental, janvier 2018.

sécheresse au Royaume du Lesotho se rapproche rapidement de la famine. Au total, 500 000 personnes, soit plus d'un quart des 2,1 millions d'habitants du Lesotho, sont confrontées à une grave insécurité alimentaire en raison de la sécheresse qui paralyse le secteur agricole²⁰. En conséquence, le BCAH a lancé un appel à une aide humanitaire de 34 millions de dollars EU destinés à soutenir le Lesotho afin d'éviter un début de famine. Selon le Réseau du système d'alerte précoce contre la famine (FEWS) soutenu par l'USAID²¹, la Zambie, actuellement en situation de sécheresse grave et des prévisions inférieures à la moyenne, pourrait également avoir besoin d'une assistance importante en 2020.

25. En 2019, les cyclones Idai et Kenneth ont causé la dévastation d'infrastructures essentielles et de biens ainsi que des pertes en vies humaines à Madagascar, au Mozambique, au Malawi et au Zimbabwe. Le cyclone a touché plus de 2,2 millions de personnes et provoqué environ 617.000 nouveaux déplacements au Mozambique (478.000), au Malawi (87.000), au Zimbabwe (51.000) et à Madagascar (500)²². Comme c'est souvent le cas, ce sont les plus démunis et les plus vulnérables qui en ont subi les conséquences. La succession des cyclones a également accru la vulnérabilité des plus exposés. Une tendance inquiétante a marqué l'Afrique australe dans un passé récent : la montée de l'intolérance envers les migrants africains étrangers, ce qui a déclenché des actes de violence en Afrique du Sud. En décembre 2019, quelque 600 d'entre eux avaient cherché refuge dans l'enceinte de l'Église méthodiste, craignant apparemment des attaques xénophobes.

5. Afrique de l'Ouest

26. La région du Sahel continue de faire face à des crises humanitaires majeures et à des déplacements internes et transfrontaliers. Récemment, l'ampleur de cette crise s'est accrue. En 2019, la violence communautaire et les attaques terroristes ont fortement augmenté au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Ces attaques ont considérablement aggravé les besoins humanitaires dans ces pays. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays s'élève aujourd'hui à 750 000²³, se multipliant par dix depuis 2018. De multiples facteurs, dont le terrorisme, les effets du changement climatique, la violence intercommunautaire et l'extrême pauvreté ont aggravé les problèmes liés aux déplacements forcés dans la région.

27. Au cours des derniers mois, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile au Nigeria a connu une forte augmentation, principalement à cause des personnes fuyant la crise politique au Cameroun. Selon le HCR, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le pays s'élevait, en novembre 2019, à 52 158, dont 96 pour cent sont originaires du Cameroun. Le Nigeria est également confronté à un déplacement interne considérable en raison de l'insurrection terroriste de Boko

²⁰ Lesotho : Des dizaines de milliers de personnes « à un pas de la famine » alors que la sécheresse affecte les récoltes et que l'ONU lance un appel d'urgence, <https://news.un.org/en/story/2019/12/1054081>.

²¹ <https://www.zambianobserver.com/there-will-be-worse-famine-in-zambia-and-other-countries-in-2020-due-to-poor-rains-says-usaid-project/>.

²² IDMC, Rapport sur le déplacement interne en Afrique, décembre 2019, 24.

²³ Les besoins humanitaires ont augmenté au Burkina Faso, au Burundi et au Niger, 19 novembre 2019.

Haram, en particulier dans la région du nord-est du pays qui accueille quelque 1,6 million de personnes²⁴.

28. Le Niger accueille quelque 218 261 réfugiés et demandeurs d'asile²⁵. Le pays est déjà confronté à un nombre important de déplacements internes avec 188 372 personnes déracinées de leurs foyers et de leurs lieux de résidence habituelle. Le Burkina Faso a connu une escalade majeure des besoins humanitaires tout au long de 2019 en raison de l'insécurité accrue liée au terrorisme. Selon les Nations Unies, entre fin janvier et décembre 2019, le nombre de personnes déplacées a augmenté de plus de 500 %, passant de 87 000 à 560 000²⁶.

IV. Vers des solutions durables aux déplacements forcés

29. Une solution durable pour les victimes des déplacements forcés peut être obtenue lorsque les éléments suivants sont assurés : a) la réintégration sur le lieu d'origine ou le retour dans la sécurité et la dignité, b) l'intégration locale durable dans les zones où les réfugiés ou les personnes déplacées à l'intérieur du pays trouvent refuge (intégration locale), ou c) l'intégration durable dans une autre partie du pays ou la réinstallation dans un pays tiers²⁷.

a. Retour

30. En 2018, des millions de personnes déplacées et de nombreux réfugiés sont retournés chez eux. Cependant, peu d'entre eux ont trouvé des solutions durables liées à leur retour ou au règlement de leur situation de déplacement. Les cadres juridiques et les politiques de l'UA constituent une base solide pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des approches spécifiques au traitement du phénomène de déplacement interne. Bien que certaines mesures positives aient été prises par les États membres de l'UA dans l'élaboration de politiques sur les réfugiés et le déplacement interne, il est nécessaire d'en faire davantage pour établir un lien plus étroit entre les politiques spécifiques aux réfugiés et aux déplacements internes et des programmes économiques et de développement plus importants. Il faut reconnaître le rôle important des droits de l'homme et des normes de protection concernant la participation, la liberté de mouvement, l'accès aux services et le droit au travail pour faciliter une approche inclusive du traitement des déplacements forcés.

31. En Éthiopie, plus de 800 000 personnes déplacées sont rentrées chez elles en 2019, mais les besoins en matière d'assistance, de protection et de solutions en matière de retour sont importants. Les gouvernements et le HCR ont fait état du retour de réfugiés au Soudan du Sud, au Soudan, au Nigéria, en Somalie et en République centrafricaine. Le Gouvernement tanzanien et le Burundi ont également tenu des consultations tripartites, en présence du HCR, sur le rapatriement des réfugiés burundais. La Commission a encouragé les parties et leur exprimé tout son soutien pour que ces activités de rapatriement soient conformes aux règles et normes internationales et régionales.

²⁴ Mise à jour humanitaire sur le nord-est du Nigeria, BCAH, octobre 2019.

²⁵ Mise à jour du HCR, octobre 2019.

²⁶ Burkina Faso : aperçu de la situation humanitaire, BCAH, décembre 2019.

²⁷ Cadre de l'IASC sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, avril 2010. Voir aussi <https://www.unhcr.org/solutions.html>.

32. Beaucoup de retours de réfugiés et de personnes déplacées ont lieu dans des zones d'insécurité, où l'assistance, les services et les moyens de subsistance sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'apporter une aide d'urgence solide aux personnes qui rentrent chez elles. En optant pour le Plan global d'intervention pour les réfugiés, plusieurs pays africains ont mis en œuvre des programmes nationaux progressifs pour les réfugiés, dont le but est de soutenir l'inclusion et l'intégration. Lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, les pays ont également pris des engagements spécifiques supplémentaires. Des progrès ont, d'autre part, été réalisés dans l'élaboration d'approches et de programmes concernant la réduction des risques de catastrophe (DRR), l'adaptation au changement climatique et le développement durable.

33. Les gouvernements éthiopien et ougandais ont mis en place des réformes législatives et politiques pour permettre l'enregistrement des naissances des réfugiés. L'accès à l'enregistrement favorise la reconnaissance légale, réduit et prévient l'apatridie et facilite l'accès aux services clés, notamment les soins de santé et l'éducation. Le gouvernement de la Guinée-Bissau a accordé la citoyenneté aux réfugiés vivant depuis longtemps dans le pays, et la Zambie a pris des mesures pour offrir une résidence longue durée aux anciens réfugiés rwandais.

34. Les progrès se poursuivent dans la lutte contre les déplacements internes. En 2019, la Guinée équatoriale et le Soudan du Sud ont ratifié la Convention de Kampala et déposé les instruments de ratification. Le Gouvernement somalien a annoncé que le pays avait ratifié la Convention. La Commission attend avec intérêt de recevoir les instruments de ratification. Il a également été annoncé que le Conseil des ministres éthiopien a adopté une résolution visant à ratifier la Convention de Kampala.

35. Les pays prennent également des mesures importantes pour intégrer la Convention de Kampala dans leur législation nationale. Le Niger est devenu le premier État partie à la Convention de Kampala à avoir élaboré une législation nationale compressive sur le déplacement interne lorsque son Assemblée nationale a adopté une loi nationale globale sur le déplacement interne, conformément aux dispositions de la Convention de Kampala. L'Éthiopie a également adopté une initiative de solution durable visant à appuyer la mise en œuvre d'une intervention de développement par zone, sur la base de solutions ancrées dans un cadre juridique et politique national solide, soutenu par un plan de développement national et une meilleure coordination entre les partenaires de développement et les partenaires humanitaires. Avec l'appui de partenaires internationaux tels que le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et le HCR, les gouvernements du Soudan du Sud, de la République démocratique du Congo, du Mali et de la RCA sont à pied d'œuvre pour élaborer des législations similaires sur le déplacement interne. Si ces activités sont soutenues par de solides efforts de sensibilisation aux niveaux régional et sous-régional, davantage d'États signeront et ratifieront la Convention de Kampala.

b. Intégration locale

36. L'intégration locale est un processus complexe qui nécessite une réponse multidimensionnelle sur une longue période de temps. Des pays tels que la Tanzanie

ont une tradition réputée d'accorder la nationalité aux réfugiés par le biais du processus de naturalisation.

37. Selon le HCR, au Cameroun, les réfugiés rwandais se sont vu offrir un autre statut juridique suite à l'application de la clause de cessation. Quelque 1 700 demandeurs ont obtenu un permis de séjour de deux ans. En 2018, environ 310 certificats de naturalisation ont été délivrés à des réfugiés sierra-léonais par le Service de l'immigration du Libéria et le Tribunal pour les réfugiés sierra-léonais. En Guinée-Bissau, à la suite d'un décret présidentiel publié en décembre 2018, des cartes d'identité nationales ont été délivrées à quelque 7 000 réfugiés. Au cours du premier semestre de 2019, environ 4 280 cartes d'identité nationales ont été délivrées et quelque 4 100 enfants réfugiés ont été enregistrés à la naissance. Au Kenya, le Plan de développement socio-économique intégré de Kalobeyei a été lancé à Kakuma le 1er avril 2019. Bien qu'il ne soit pas axé sur l'intégration locale légale, le plan a fourni un cadre pour gérer la présence de quelque 180 000 réfugiés (40 % de la population de Turkana Ouest) d'une manière qui profite à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil²⁸.

c. Réinstallation

38. Selon le HCR, à la fin de juillet 2019, quelque 18 160 réfugiés d'Afrique ont été soumis au processus de réinstallation et plus de 12 700 réfugiés ont été réinstallés²⁹. Dans le cadre du thème de l'Année africaine 2019, l'Union africaine a également fait la promotion des possibilités de réinstallation en Afrique et au-delà.

39. Selon les estimations, quelque 670 000 réfugiés résidant dans 32 pays d'asile ont besoin de cette solution.

V. Partenariats et coopération internationale

40. Le Pacte mondial offre un cadre précis pour améliorer le partenariat et le partage des charges. Son succès dépend toutefois fortement de la mise en œuvre du Pacte. La Commission de l'UA a mené un plaidoyer mondial pour appeler à une coopération internationale accrue et renforcée. Tout au long de 2019, elle a participé activement et s'est engagée dans des manifestations mondiales pour souligner l'importance du partage des charges et de la coopération internationale. Elle a coorganisé une manifestation parallèle en marge de la TICAD7 qui s'est tenue le 29 août 2019. La réunion a souligné l'insuffisance de la coopération internationale traditionnelle, axée sur l'aide humanitaire, et a appelé à un partenariat stratégique pour soutenir les pays et les communautés d'accueil en renforçant les liens entre l'aide humanitaire et le développement.

41. L'UA a coordonné et soutenu la participation des États membres de l'UA à la négociation des deux pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés. Elle a plaidé pour la mise en place d'un mécanisme et d'un arrangement de partage équitable et juste du fardeau. Bien que les deux pactes soient distincts et séparés, l'Union africaine

²⁸ Mise à jour des activités de HCR en Afrique, EXCOM, 30 septembre 2019.

²⁹ Mise à jour des activités de HCR en Afrique, EXCOM, 30 septembre 2019.

reconnaît leur complémentarité dans la protection des migrants africains, comme le reflète le Cadre africain pour la migration 2018-2030.

42. Le Cadre global d'intervention pour les réfugiés (CRRF) a été appliqué dans huit pays de l'Afrique subsaharienne : Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Tchad et Zambie. De même, le CRRF a également été appliqué dans la situation régionale de crise des réfugiés en Somalie, grâce au rôle de premier plan joué par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). La Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés est un cadre régional pionnier pour soutenir la mise en œuvre de la CRRF en Éthiopie, au Kenya, en Somalie, à Djibouti et en Ouganda. L'Éthiopie, le Malawi et la Zambie encouragent des solutions « hors des camps » pour les réfugiés tandis que le Kenya et Djibouti revoient leur politique et leurs approches pour encourager l'intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux.

43. L'expérience acquise dans le cadre du pilotage de la CRRF dans les pays africains a contribué à l'élaboration du Pacte mondial pour les réfugiés. De nombreux pays ont également participé activement à la négociation du Pacte, un processus qui a abouti à l'adoption de l'instrument par les Nations Unies le 17 décembre 2018. Le Pacte vise à alléger les pressions sur les communautés d'accueil, à renforcer l'autonomie des réfugiés, à élargir l'accès aux solutions des pays tiers et à soutenir les conditions dans le pays d'origine pour un retour dans la sécurité et la dignité.

44. Le premier Forum mondial des réfugiés, proposé dans le cadre du Pacte mondial pour les réfugiés, s'est tenu les 17 et 18 décembre 2019 à Genève (Suisse). Le forum visait à mobiliser les engagements et les contributions, et à examiner les mesures à prendre. L'Éthiopie a été l'un des coorganisateur du Forum. La Commission de l'Union africaine a collaboré avec le Zimbabwe à la présidence du Groupe africain à Genève (2019). L'Égypte, qui préside la Conférence de l'Union africaine et le Comité international de la Croix-Rouge, a organisé, sur la base du partenariat mondial, une session de réflexion pour l'examen des stratégies et des approches visant à alléger la pression sur les pays hôtes de réfugiés ; pour l'appui au renforcement de l'autonomie des réfugiés et leur réintégration ; les enseignements tirés de la mobilisation des ressources et de la mise en œuvre d'initiatives de construction, la consolidation de la paix et le développement post-conflits. La Commission a pris une initiative active pour s'assurer que les résultats des diverses activités du thème de l'année de l'UA en 2019 alimentent les délibérations et les échanges entre pairs lors du Forum.

VI. Conclusion et recommandations

45. L'approche la plus durable pour faire face aux crises humanitaires sur le continent consiste à trouver des solutions durables. Ces solutions devraient faciliter le retour, la réinstallation et l'intégration locale des personnes déplacées. Fondamentalement, ces solutions devraient également s'attaquer à la racine des facteurs structurels des déplacements forcés en premier lieu. Une stratégie à quatre volets est recommandée comme guide aux réponses politiques aux déplacements forcés et aux crises humanitaires. Le premier concerne les réformes de la gouvernance visant, entre autres, à institutionnaliser le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples conformément à la Charte africaine

des droits de l'homme et des peuples. Le second a trait à la création ou au renforcement des infrastructures nationales pour la paix, qui aident les États membres à prévenir, gérer et régler les conflits à l'amiable en vue de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité politique. Le troisième a trait à la mise en place de politiques et de stratégies visant à relever les grands défis du développement, tels que la pauvreté, l'inégalité, le chômage, la marginalisation et l'exclusion dans le cadre du processus d'édification de la nation. Enfin, les États membres doivent mettre en place des politiques et des stratégies qui atténuent les effets néfastes de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques.

46. La Commission recommande ce qui suit :

A. Causes profondes des déplacements forcés

1. Les États membres doivent mettre en œuvre les engagements pris et les recommandations formulées dans le cadre des activités du thème de l'année 2019, notamment en établissant des liens plus étroits avec le thème de l'année 2020 « Faire taire les armes ».
2. Les États membres doivent redoubler d'efforts pour inculquer une culture des droits de l'homme, de la justice, du constitutionnalisme et de l'état de droit..
3. Les États membres doivent mettre en place des mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits violents liés aux élections.
4. Les États membres doivent renforcer et/ou mettre en place des infrastructures nationales pour la paix en vue d'assurer la réconciliation, l'harmonie et la cohésion sociales dans le processus d'édification de la nation.
5. Les États membres doivent s'attaquer aux problèmes de développement qui engendrent des maux sociaux tels que la pauvreté, l'inégalité, le chômage, l'exclusion et la marginalisation.

B. Sur l'alerte précoce et la prévention

6. Les États membres doivent renforcer leurs systèmes nationaux sur les déplacements liés aux catastrophes, les risques de catastrophe et leur réduction, et l'alerte précoce conformément au Cadre de Sendai, à la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et au Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique.
 7. Les États membres doivent mettre en place des mécanismes durables visant à atténuer les effets néfastes de la dégradation
-

de l'environnement, des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques.

8. Les mécanismes d'alerte précoce de l'UA, des CER et des États membres doivent inclure la détection des signes précoces des catastrophes naturelles (pas seulement des conflits) pour faciliter la réponse rapide et le relèvement rapide.

C. Sur les solutions durables

9. L'UA, les CER et les États membres devraient faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives visant à faire face aux déplacements forcés et promouvoir l'échange entre pairs sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de retour, de réinstallation et d'intégration locale.
10. L'UA, les CER et les États membres doivent veiller à ce que les politiques, stratégies et mécanismes de lutte contre les déplacements forcés intensifient le lien inextricable entre la gouvernance, la paix, le développement et le changement climatique, et dans le cadre de ces éléments.

D. Sur les partenariats et la coopération internationale

11. L'UA doit renforcer son partenariat avec les CER, les États membres et les autres acteurs non étatiques dans sa réponse aux déplacements forcés sur le continent ;
12. Les partenaires internationaux sont invités à assurer la disponibilité de ressources adéquates, flexibles et prévisibles pour aider à relever les énormes défis posés par les déplacements forcés et les crises humanitaires en Afrique et à assurer un financement pluriannuel et flexible qui transcende les secours d'urgence en vue de traiter le lien entre l'humanitaire et le développement.
13. Des efforts concertés doivent être déployés par l'UA, les CER et les États membres pour utiliser pleinement les opportunités non exploitées de mobilisation des ressources auprès des donateurs non traditionnels et du secteur privé en Afrique, et au-delà, y compris le secteur de la philanthropie.

E. Sur la mise en œuvre des cadres normatifs de l'UA

14. Les États membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention de Kampala de 2009 doivent le faire, et ceux qui ont ratifié cet instrument doivent prendre des mesures pour l'incorporer pleinement dans leurs lois et politiques nationales afin de permettre sa mise en œuvre effective aux niveaux national et local. Les États parties à la Convention de Kampala doivent
-

également réfléchir à la tenue de la deuxième Conférence des États parties en 2020, comme le prévoit la Convention de Kampala et comme l'ont recommandé les participants à la Réunion consultative continentale sur l'application de la Convention de Kampala, tenue les 2 et 3 décembre 2019 ;

15. Les États membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention de l'OUA sur les réfugiés de 1969 doivent la signer ou la ratifier et prendre des mesures pour l'incorporer pleinement dans leur législation nationale. Ils doivent aussi veiller à ce que leurs stratégies et approches de mise en œuvre soient conformes au cadre et à la politique de l'Union africaine, le Pacte mondial pour les réfugiés.
16. Les États membres qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à ratifier la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007 afin d'ancrer davantage la culture de la démocratie, des droits de l'homme, du constitutionnalisme, de la justice et de l'état de droit.

F. Sur la solidarité avec les personnes déplacées

17. Les États membres sont encouragés à faire preuve de solidarité pour soutenir les personnes déplacées de force dans l'esprit du panafricanisme.
18. Les États membres sont encouragés à mettre en place des lois, des règles et des réglementations qui criminalisent les attitudes et les actions xénophobes dans le cadre de l'inculcation d'une culture de non-discrimination et de tolérance.

G. Sur les questions transversales

19. Les États membres et les partenaires doivent renforcer leur soutien et leur assistance aux rapatriés par le biais d'interventions et de programmes locaux dans le contexte du retour, en impliquant pleinement et utilement les personnes concernées.
 20. En traitant des situations de déplacement forcé, les États membres sont encouragés à accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des groupes sociaux marginalisés et vulnérables tels que les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes âgées.
-

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2020-02-07

Report on Humanitarian Situation in Africa

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8519>

Downloaded from African Union Common Repository